



Discipline Saut

Concept de sélection de la discipline saut relève (Children/Poneys/Juniors/Jeunes Cavaliers)

Principe

Dans le but de promouvoir efficacement la relève, les cavalier·ères et chevaux talentueux et ayant un potentiel d'avenir seront intégrés dans les cadres. L'enseignement d'une philosophie et d'un style d'équitation adaptés aux chevaux est une priorité, tout comme une interaction mutuelle et respectueuse.

Tous les cavalier·ères remplissant les critères publiés sur le site internet de Swiss Equestrian (www.swiss-equestrian.ch), conformément à l'avant-programme « Sélection des équipes relève de saut », peuvent demander l'adhésion dans le cadre relève de saut (Children, Juniors, Jeunes Cavaliers et Poneys). Il existe également une « recherche de talents » active afin d'intégrer plus de cavalier·ères dans les cadres.

Afin d'être admis en tant que membre de l'équipe, les cavalier·ères doivent, en plus d'être sélectionné·es par la Commission de sélection COSEL, signer et respecter l'accord de l'équipe de Suisse et participer à au moins 80% des entraînements officiels.

1. Critères de nomination dans un cadre de la relève

La sélection se fait sur la base de la **PISTE** (Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur). Les exigences minimales pour pouvoir être évalué·e, resp. sélectionné·e sur la base de la PISTE sont publiées au printemps pour les cadres de l'année suivante sur le site Internet de Swiss Equestrian avec l'avant-programme de la « Sélection des cadres de la relève ». Les résultats indicatifs requis servent d'orientation mais ne garantissent pas l'accès au cadre national.

L'admission à un cadre au 1er janvier et l'obtention de la Swiss Olympic Talent Card (nationale pour les cadres nationaux et régionale pour les cadres régionaux) ne seront effectives que si le processus complet de la sélection des cadres, y compris le test sportif, a été suivi.

La PISTE comprend les critères suivants :

- Les résultats requis doivent être obtenus durant la période définie sur l'avant-programme avant la sélection officielle
- Sélection à cheval/poney (lors de la 1ère épreuve de qualification des Championnats suisses ou lors de la journée de sélection)
- Test sportif obligatoire
- Analyse de l'environnement/l'entourage
- Evaluation des chevaux/poneys à disposition
- La COSEL peut exceptionnellement nommer une paire pour une équipe sur la base de son potentiel d'amélioration, mais sans les résultats requis. Une telle nomination est valable pour l'année correspondante.
- Les critères d'évaluation de la PISTE sont disponibles sur le site de Swiss Equestrian (www.swiss-equestrian.ch).

Les membres d'un cadre de la discipline Saut sont nommés par la COSEL pour une période d'une année. Les couples qualifiés pour les Championnats d'Europe seront intégrés dans l'équipe durant l'année en cours s'ils ne sont pas déjà membres de l'équipe nationale.

2. Critères de sélection pour la participation aux CSIO

Pour prétendre à une place dans l'équipe, les critères suivants doivent être remplis :

Critères personnels :

- Attitude soignée, correcte et respectueuse
- Représenter l'image du saut d'obstacles en Suisse et à l'étranger
- Esprit d'équipe
- Traitement responsable des chevaux
- Respect des exigences fixées par Swiss Equestrian, les responsables de la relève ou les coachs

Critères de monte :

- Bonne formation de base, monte sûre et claire en parcours ainsi que les critères suivants par catégorie :

Poneys & Children

- Classements sur un niveau minimum de 120/125cm.

Juniors

- Classements sur un niveau minimum de 140cm.

Jeunes Cavaliers

- Classements sur un niveau minimum de 140/145cm et si possible expérience ou classement au niveau Grand Prix 150-160cm.

De plus, pour toutes les catégories, les parcours sans faute (dans le temps accordé) réalisés dans des catégories supérieures sont également fortement valorisés et pris en considération, même en l'absence de classement.

Les résultats obtenus lors de concours nationaux en Suisse ainsi que lors de CSIO sont privilégiés par rapport à ceux réalisés lors de concours nationaux à l'étranger.

En remplissant les critères mentionnés, la sélection des cavalier·ères et des chevaux est garantie. Les cavalier·ères expérimenté·es et/ou talentueux·euses peuvent être sélectionné·es après considération des responsables de la relève sans répondre aux critères mentionnés. Cela peut donner sens si, par exemple, un nouveau cheval est soudainement disponible, si des chevaux blessés sont à nouveau en forme pour concourir, ou pour acquérir une première expérience en CSIO.

3. Critères de sélection pour les Championnats d'Europe

Environ 5 à 6 semaines avant les Championnats d'Europe, une longlist est établie. Les chevaux qui y figurent sont convoqués au contrôle vétérinaire du CE auprès du/de la vétérinaire de l'équipe.

Pour prétendre à une place dans l'équipe de Suisse de saut de la relève lors des Championnats d'Europe, les critères suivants doivent être remplis par une paire cavalier·ère/cheval lors de la sélection de la COSEL, en plus des critères mentionnés au point 2 :

- Avoir participé aux épreuves de sélection de l'année
- Remplir les conditions FEI « FEI Eligibility Criteria » (Juniors et Jeunes Cavaliers)
- Avoir présenté le cheval au ou à la vétérinaire d'équipe à l'occasion de la visite vétérinaire des CE
- Être membre du cadre approprié (Une admission peut également être décidée lors de la séance de sélection pour les CE).

La COSEL rend sa décision de sélection sur la base des critères de sélection suivants :

- Résultats obtenus lors des épreuves d'évaluation ou de sélection en Suisse et/ou à l'étranger (épreuves de sélection officielles, SET series, Concours de la relève STT, départs en CSIO et CSI dans la catégorie respective et hauteur correspondante ainsi que les éventuels résultats obtenus dans des épreuves de niveau supérieur lors de ces concours) (Concours de sélection : <https://www.swiss-team-trophy.ch/fr/Releve/Calendrier/Concours.html>)
- Résultats obtenus lors des autres compétitions
- Régularité des résultats (évolution de la courbe des performances)
- Etat de forme et de santé du cheval et du ou de la cavalier·ère
- Engagement et « commitment » du ou de la cavalier·ère
- Expérience de la paire cavalier·ère/cheval aux championnats internationaux
- Futur et perspective de la paire
- Potentiel de médaille
- « Commitment » pour le sport de haut niveau
- Intégration du ou de la cavalier·ère dans l'équipe et l'environnement global
- La réunion de la COSEL aura lieu environ 3 à 4 semaines avant les CE, après le dernier concours de sélection
- Dans tous les cas, la COSEL décide selon des critères objectifs, donc orientée vers les performances, mais aussi orientée vers le but, le succès et le futur

Des dérogations sont possibles dans le cas où des athlètes ou chevaux avec un potentiel élevé seraient blessés. Ceci doit être justifié en conséquence. Un certificat médical doit être remis directement après le début de la blessure ou de la maladie.

Le fait de remplir les critères de sélection ne signifie pas une sélection automatique de la paire pour le championnat.

La COSEL peut également désigner des couples de réserve qui doivent se tenir prêts en vue d'un éventuel remplacement à court terme.

4. Entraînements du cadre/cours de promotion, évaluations, concours et accompagnement aux concours, coûts

4.1 Buts

Outre l'amélioration du niveau de rendement des cavalier·ères et des chevaux devront également être favorisés dans les entraînements du cadre/cours de promotion d'autres éléments comme l'esprit d'équipe, la motivation réciproque, ainsi que la coordination des méthodes d'entraînement entre le ou la coach du cadre et le ou la coach personnel·le. À cette fin, les coachs personnels sont les bienvenus dans les entraînements et les évaluations. Les propriétaires de chevaux et les sponsors peuvent également être invités.

4.2 Mise en pratique

L'objectif est de réaliser chaque année des stages de formation décentralisés et centralisés, d'enseigner aux cavalier·ères des cours de dressage et de saut d'obstacles, de participer à des concours nationaux et internationaux communs. La coordination de ces engagements se fait après entente préalable avec les responsables du cadre. Les coachs du cadre se tiennent à disposition pour l'accompagnement en Suisse et à l'étranger aux concours communiqués. Sur demande, les coachs peuvent également être à disposition pour les entraînements personnels et l'accompagnement en compétition.

4.3 Participation

La participation à minimum deux différents entraînements du cadre/cours de promotion est obligatoire. Des exceptions en raison de séjours prolongés ou de participations à des concours à l'étranger ne sont possibles qu'en concertation préalable et après la présentation d'une planification détaillée de la saison. Une confirmation écrite du responsable du cadre doit être fournie.

Lors d'une annulation de la participation pour des raisons de santé, un certificat vétérinaire ou un certificat médical pertinent détaillant la raison exacte doit être remis spontanément. Le programme d'entraînement et de concours peut être adapté si nécessaire et sur demande pour des raisons privées, scolaires ou professionnelles.

En cas d'absences multiples, la COSEL peut ordonner une exclusion de l'équipe. Au cours de l'année, le ou la responsable du cadre peut inviter des cavalier·ères qui se sont établi·es au niveau approprié à des sessions de formation et à des missions à l'étranger.

4.4 Coûts

Les frais pour le ou la coach du cadre (à l'exception des coûts pour l'entraînement personnel et le soutien personnel aux concours selon le paragraphe 3.2) et l'infrastructure pour les entraînements décentralisés et centralisés seront garantis par la discipline Saut. Tous les autres frais, les finances d'engagement, les frais de transport, les dépenses pour l'hébergement des chevaux ainsi que des cavalier·ères lors d'entraînements communs, d'évaluations ou de concours, seront à la charge des membres du cadre.

Les frais d'inscription des cavalier·ères de l'équipe nominée aux CSIO et au CE sont payés par la discipline du saut. Si possible, une contribution aux frais d'hôtel et de voyage pour la participation aux CE sera versée.

D'éventuels prix reviennent aux cavalier·ères.

5. Subordination

L'équipe est subordonnée au ou à la responsable des cadres de la relève saut et au ou à la Manager du sport de Swiss Equestrian. Le respect de la convention de cadre est obligatoire.

Ce concept a été approuvé par la COSEL Saut le 1^{er} décembre 2025.